

FICHE N°6 – COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP

Textes de référence	<p>Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 BO n°23 du 5 juin 2014 (circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014) BO n°18 du 5 mai 2011 (circulaire n°2011-071 du 2 mai 2011)</p>
Description du poste	<p>Le coordonnateur de réseau est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription et sous la double autorité fonctionnelle des responsables du réseau REP : l'inspecteur de l'éducation nationale et le principal du collège, qu'il assiste dans l'exercice de leurs fonctions.</p> <p>Enseignant du 1er degré, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de réseau. ✓ Participer au diagnostic du réseau, à la détermination des priorités, à la préparation et au suivi du programme d'actions inscrit dans le projet de réseau. ✓ Contribuer à l'élaboration et à la tenue des tableaux de bord à partir des indicateurs définis dans le projet de réseau. ✓ Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et interétablissements (écoles et collèges). ✓ Contribuer à la mise en place de l'analyse des performances scolaires des élèves en lien avec la réalisation de leur parcours de formation et la construction des compétences du socle commun (DNB, LPC). ✓ Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage du réseau. ✓ Instruire les dossiers des crédits académiques et des subventions pour l'éducation prioritaire. ✓ Participer à l'animation de groupes de travail ou de commissions. ✓ Préparer les réunions du comité de pilotage du réseau. ✓ Rédiger un rapport d'activité en fin d'année.
Condition de recevabilité	<p>Enseignant confirmé ayant une bonne connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire et des évolutions du dispositif.</p>
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance du système éducatif et du référentiel de l'éducation prioritaire. ✓ Connaissance des textes organisant le fonctionnement de l'éducation prioritaire. ✓ Connaissance des programmes et du socle commun de la maternelle au collège. ✓ Connaissance des politiques interministérielles en lien avec l'École. ✓ Connaissance des dispositifs partenariaux.

	<ul style="list-style-type: none">✓ Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, conseil école/collège, « plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de 3 ans, etc.).✓ Capacité à rédiger des courriers, des bilans, des notes de synthèse.✓ Capacité à coordonner et à évaluer des projets et des dispositifs.✓ Compétences informatiques : maîtrise de la suite bureautique et des outils numériques usuels.✓ Capacité à communiquer et à développer des outils de communication.✓ Aptitude à se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire.✓ Aptitude à rendre compte.✓ Aptitude à agir de façon éthique et responsable.
--	--